

derniers diplômes créés soient abusivement transversaux et ne procurent pas une compétence précise », puis que « trop de temps soit accaparé par l'évaluation des apprentissages et la validation des diplômes ».

- Une intervenante déplore que « les qualités humaines ne soient guère prises en compte dans l'attribution des diplômes », et une autre que « le congé individuel de formation soit accordé sur la base de critères souvent utilitaires et aux dépens de besoins éducatifs, culturels ou civiques ».
- Noël Terrot intervient alors, « avec optimisme en constatant une demande d'éducation populaire, car, observe-t-il, le «lire-écrire-compter» ne constitue pas une visée suffisante, mais avec pessimisme quant à la relation entre l'enseignement initial et la formation continue, alors que les actions promotionnelles disposent désormais de moyens efficaces ».
- Émile Zeizig conseille, quant à lui, de « faire preuve de prudence et de discernement quant aux types de formation à visées personnelles. Elles s'avèrent difficiles à mettre en place, notamment sur des missions

L'intérêt suscité par ce thème de réflexion et la tenue du débat dans un centre de formation inclinent Michel Morin (et le directeur de la Chronique Sociale André Soutrenon) à envisager l'organisation d'une journée d'études avec la participation de Laurent Schwartz.

courtes, car elles exigent d'indispensables coopérations. En revanche, reconnaît-il, l'alternance est assez facilement gérable ; je constate, d'ailleurs, une recrudescence dans la demande des entreprises ».

- Pierre David évoque « la création d'un second ministère afin de confier à l'un l'enseignement général initial et, à l'autre, la formation professionnelle continue ». Il cite l'exemple de l'Allemagne, du Canada, du Danemark. Plusieurs voix expriment leur insatisfaction de l'Éducation nationale. Un intervenant fait observer, toutefois, que le ministère français de l'Agriculture gère seul les collèges et les lycées agricoles, ainsi que la formation des maîtres et le contrôle de l'enseignement.
 - Roland Chabert déclare que « la validation des acquis ne constitue pas un allègement ».
- Michel Morin ajoute qu'« elle implique une pédagogie inductive » (la reconstruction de son savoir par l'apprenant), et un autre que « trop de diplômes sont délivrés sans que soit fournie une formation réelle, si bien qu'il serait souhaitable d'associer les deux formations et de faciliter les reconversions ».

Quelle formation professionnelle pour nos enfants ?

Le thème de cette soirée-débat, organisée par la Chronique Sociale, l'a conduite à la situer dans un centre de formation par esprit de décentralisation : en l'occurrence, la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR).

Les visées de la formation professionnelle

Noël Terrot, historien de la formation, ancien enseignant à l'Université des sciences sociales de Grenoble, et coordinateur de la Formation continue dans la région Rhône-Alpes, constate d'emblée que la formation professionnelle a toujours été définie à l'aide de termes « englobants » et « extensifs » : « *Enseignement post-scolaire* », sous la Troisième République, « *Éducation populaire* » (plan Langevin-Walon de 1945) à la

Libération, « *Promotion sociale* » (loi Debré de 1959) au début de la Cinquième République, « *Éducation permanente* », dès 1960 et « *Formation professionnelle continue* » (loi de 1971).

Le texte législatif actuellement en vigueur, daté de 2004, réaffirme l'expansion nécessaire de ce type d'enseignement en le nommant, à dessein, « **Éducation et formation tout au long de la vie** ».

Noël Terrot évoque ensuite les trois étapes de cette expansion guidées par trois visées successives et complémentaires.

La visée ouvrière et syndicale est illustrée par la création des sections locales de l'*Internationale*, des *Bourses du travail*, des congés d'éducation ouvrière..., puis de cours du soir, des *Instituts du travail*, des *Universités populaires*...

C'est ainsi que fut créée la *SEPR* dès 1854 : une école ouvrière, d'esprit saint-simonien financée par des industriels de la région.

Ces initiatives conduiront progressivement à la *loi Astier* de 1919 sur l'apprentissage, à la création des *Centres d'apprentissage* en 1944, à la *loi de 1971 sur la Formation professionnelle* - destinée, précise l'intervenant, à pallier le défaut d'initiative de l'État.

La visée populaire et culturelle s'affirme à partir de 1936 et s'exprime notamment dans les activités des *Foyers Léo Lagrange*, des *Maisons des jeunes et de la culture* et dans l'organisation des congés-cadres d'éducation populaire...

Les perspectives de la formation professionnelle

Noël Terrot complète son exposé en formulant les problèmes qui se posent actuellement en matière de formation professionnelle :

- Quels **contenus** donner à l'enseignement initial afin d'éviter qu'une spécialisation hâtive interdise prématurément l'évolution des adolescents ?

La visée de formation continue se définit à partir de 1955 en distinguant l'enseignement scolaire initial et l'enseignement professionnel ultérieur. On apprend désormais « tout au long de la vie », sans discontinuité, entre les types de formation, on apprend pour satisfaire la totalité des besoins : professionnels, culturels, civiques et sociaux ; on apprend par tous les moyens : écoles traditionnelles, organisations spécialisées, autodidaxie...

Cette réflexion est nourrie par deux courants : d'une part le sociologue *Dumazedier* et des associations telles que *Vie Nouvelle*, *Peuple et Culture*..., d'autre part des structures de formation en entreprise telles qu'*CESI* et *CÉGOS*. *Bertrand Schwartz* s'efforcera de les concilier, mais devra privilégier la réinsertion des jeunes dans l'après-guerre.

Ce concept de formation continue et polyvalente prend corps dès 1994 et s'impose dans la Communauté européenne qui se donne quatre objectifs : **construire une citoyenneté européenne, préserver l'emploi, maintenir la cohésion sociale, exploiter les nouvelles technologies.**

- Comment **articuler** l'enseignement scolaire initial et la formation professionnelle continue ?
- Quelle place accorder à l'**alternance** ? Et selon quelles modalités ?
- Comment favoriser le **renouvellement** des connaissances ?

- Comment relancer les deux composantes négligées : **l'Éducation populaire** et **la Formation civique** ?
- Comment susciter la **motivation** : désir de se former et confiance en ses capacités ?

Le débat : Comment associer efficacement enseignement initial et formation continue ?

À Noël Terrot succède alors Michel Morin, chef d'établissement professionnel. Pour dépasser l'échec, s'interroge-t-il, quel statut choisirons-nous pour nos enfants : **élève, stagiaire** ou **apprenti** ? Et le débat s'engage.

- « Les écoles évoquées étaient des écoles d'élite. »
→ « Oui, et l'apprentissage industriel a souvent marqué le pas. »
- « Depuis cinquante ans, constate Jean Glorieux, la création de diplômes successifs : CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS, DUT, DESS et licences professionnelles..., traduit l'extraordinaire expansion de l'enseignement professionnel et technologique. »
→ « Oui, mais la professionnalisation à l'université est souvent mise en doute. »
→ « Et reste posé, ajoute Roland Chabert, le problème de la sélection à l'entrée des études supérieures. »
- « Les maîtrises scientifiques et technologiques, estime Guy Carteron,

- Comment **individualiser** et **personnaliser** un parcours de formation ?
- Quelle place accorder aux **partenaires sociaux** ? Et comment instaurer une collaboration entre eux et les responsables politiques ?

devraient être conçues à partir des besoins constatés et dans l'esprit de la gestion des entreprises. »

- « Oui, et la formation à l'université fonctionne d'autant mieux qu'elle se rapproche de l'industrie. »
- M. Émile Zeizig, directeur général de la SEPR, plaide alors pour « l'introduction de plus de souplesse dans les actions de formation : cursus courts, prolongement après vingt-six ans, validation des acquis... »
→ Michel Morin reconnaît que « le ministère de l'Éducation nationale pose problème », puis que « des contradictions apparaissent entre la tutelle et les besoins de formation ».
- Un autre intervenant suggère que « les diplômes soient repensés en termes de compétences » et témoigne qu'« on attend beaucoup de la valorisation des acquis professionnels et des transferts de compétences ».
- M. Pierre David, directeur pédagogique à la SEPR, regrette que « les